



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION **faisant foi de CONTRAT**

Les conditions générales de prestation présentent les droits et obligations de Mme **Tessier Océane**, entrepreneure individuelle (EI), spécialisée dans le design d'espace et conception extérieur ainsi que la scénographie, SIRET 97969317300010, ci-après désigné par le terme « Nous » ou par sa dénomination d'une part, et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de **Tessier Océane**, ci-après désignée par le terme « Client » d'autre part.

Ces conditions générales de prestation prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Tout client reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord » et avoir la capacité de contracter avec OCE' Design.

Toute signature du devis vaut acceptation des présentes conditions.

Article 1 Objet

Les présentes conditions visent à définir les modalités dans lesquelles Nous accomplirons nos prestations suite à la demande expresse du Client. Les présentes conditions générales pourront être complétées, si besoin est, par des conditions particulières, qui dans ce cas seront annexées.

Article 2 L'acceptation

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord » et avoir la capacité de contracter avec OCE' Design.

Toute signature du devis vaut acceptation des présentes conditions qui seront mis à disposition du Client avec le devis.

Article 3 Nature des prestations, date et lieu de la prestation

Les prestations que Nous fournissons consistent en la création et l'élaboration de plan paysager texturé, visuels 3D, réalisation de plans 2D, 3D et suggestions d'aménagement et de mise en valeur de tout projet d'espace extérieur / intérieur (balcon, terrasse, jardin, parc, patio...) et scénographie, permettant au Client de reproduire, par lui-même ou par tout prestataire extérieur de son choix, les ambiances et aménagements imaginés pour lui. Le Client pourra, si il le souhaite, demander une modification de son projet sur un à deux espaces choisis, sans frais supplémentaire. La modification consiste en l'ajustement de détail ou changement d'une partie de l'espace et non à une nouvelle création. Au-delà de deux espaces à modifier ou d'une volonté d'avoir une nouvelle création d'un ou plusieurs espaces, un devis sera à nouveau établi sur la base des tarifs des prestations.

Cette liste n'est pas exhaustive et Nous nous réservons le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si Nous le jugeons nécessaire, le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

Article 4 Devis préalable

Pour tout projet un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du Client, le détail des prestations, le détail des services nécessaires ainsi que le coût total du projet exprimé en Net à payer. La réalisation du devis est gratuite. Le devis aura une période de validité, qui sera indiquée sur ce dernier, durant lequel le Client pourra choisir de ne pas contracter ou de contracter.

Article 5 Acceptation du devis

Suite à sa réalisation, le Client devra s'il accepte la mise en œuvre de la prestation, signer le devis. Ce devis fixera le lieu, la date, les modalités et le prix de la prestation à réaliser.

Article 6 Tarifs applicables

Les tarifs applicables aux différentes prestations seront portés à la connaissance du Client avant toute intervention via un devis préalablement rempli et signé.

Les prix s'entendent nets, en base TVA (Non applicable selon art. 293 B du CGI).

Nos déplacements, si ils sont nécessaires ou que le Client les souhaite, dans un rayon de 10 km autour de « Le Crès (34) » sont offert dans le prix total du devis. Au-delà, les frais réels seront ajouté au devis et seront à charge du Client.

Article 7 Paiements

En contrepartie de la réalisation des prestations ayant pour objet la mission définie sur le devis annexé au présent contrat, le client versera au prestataire la somme net à payer indiquée sur le devis signé et accepté par le client.

Toute demande par le client d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial annexé, fera l'objet d'un devis complémentaire.

Article 8 Conditions de règlement

Un acompte de 50% du montant total des prestations sera exigible dès la signature du devis. Sans cela, la création du projet avec les prestations choisies ne sera pas débutée. La somme restante à payer devra être réglé dans un délai de 7 jours dès réception de la facture accompagnée du dossier numérique.

Les règlements se feront soit par virement (avec preuve de virement à l'appui), soit par chèque postal ou bancaire à l'ordre de « Mme Océane Tessier ».

En cas de retard de paiement, une relance sera effectuée à J+ 8 de la réception de la facture, par l'entreprise OCE' Design. En cas de non paiement suite à celle-ci, un recommandé vous sera envoyé pour non respect de votre engagement préalablement établi lors de la signature du devis.

Article 9 Execution de la prestation

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée sur le devis, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Le prestataire s'engage à remettre les documents concernant la réalisation de la prestation.

Article 10 Engagement du client

Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies : accès aux lieux et objets sujets à la réalisation des prestations, prise de vues des espaces et objets pour l'étude du projet par le prestataire, ainsi que la mise à disposition de ces lieux et objets aux horaires et calendrier convenus entre les parties.

Le client s'engage à effectuer les modifications nécessaires à la bonne exécution de la prestation, demandées et conseillées par **Tessier Océane**.

Article 11 Annulation, rétractation

Tout report de rendez-vous (présentiel ou téléphonique), de l'une ou l'autre partie, doit intervenir au plus tard 48h avant l'intervention. Les 2 parties conviendront d'un commun accord d'une autre date. En cas d'annulation en cours de prestation de la part du client, l'acompte versé sera acquis à titre de dommages et intérêts. En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 14 jours dès la signature du devis. Pour se faire, vous devez nous faire parvenir dans ce délai (cachet de la poste faisant foi) une lettre recommandée avec accusé de réception, indiquant votre intention de vous rétracter, à l'adresse suivante : «Tessier Océane, 43 rue de la République, 34920 Le Crès, FRANCE»

Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors de ce délai, le Client perdra le prix de l'acompte versé.

Article 12 Propriété intellectuelle et Confidentialité

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis lors d'une prestation demeurent la propriété exclusive de **Tessier Océane**. Tous les documents fournis sont destinés à l'usage personnel du client, le client s'interdisant toute reproduction, revente partielle ou totale de ces documents. Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangés dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat et même après son échéance.

Article 13 Responsabilité

Les prestations que Nous réalisons ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat. Il est convenu que Notre responsabilité, peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande. Nous ne serons en aucun cas responsables des dommages causés par une éventuelle inexécution par le Client de ses obligations. **Tessier Océane** n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire.

Article 14 Force majeure

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de **Tessier Océane**.

Est un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de **Tessier Océane** et faisant obstacle à son fonctionnement normal de la mise en œuvre du projet et par conséquent la remise du dossier numérique dans le temps imparti.

Dans de telles circonstances, **Tessier Océane** préviendra le Client, par écrit, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant **Tessier Océane** et le Client étant suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par **Tessier Océane** et le Client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 15 Référencement

Le Client accepte que **Tessier Océane** puisse faire figurer parmi ses références les projets accomplis dans le cadre de la présente prestation.

Le client ne s'opposera d'aucune façon au partage des éléments graphiques qui constitue le dit projet.

L'entreprise est active sur les réseaux sociaux, notamment Instagram : oce_design_. Il est possible que pour des publications avant / après projet, nous ayons besoin des photographies transmises où apparaissent vos intérieurs / extérieurs. Ci-après une demande d'autorisation du droit à l'image de votre propriété écrite. Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent votre propriété est garanti. Le Client peut à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposera d'un droit de retrait, par demande écrite à l'entreprise, si il le juge utile.

Je soussigné(e) ☐ AUTORISE ☐ N'AUTORISE PAS
l'entreprise à diffuser sur différents réseaux les photographies et films du lieu réel de mon projet.
La signature à la fin de ce présent contrat atteste le choix du client pour cette autorisation de droit à l'image.

Article 16 Litige et Tribunal compétent

Le contrat conclu entre **Tessier Océane** et le Client est régi par le droit français et tout litige entre les parties relève de la compétence des tribunaux du siège de l'entreprise « OCE' Design ».

Article 17 Dossier numérique

Le dossier numérique se composera d'un plan paysager, d'un plan technique d'aménagement ainsi que 5 visuels 3D HD et d'une vidéo3D HD du projet . Selon les options définies sur le devis, préalablement signé, la liste précédemment rédigée servira de base et se verra être complétée.

L'entreprise OCE' Design dispose d'un délais de 6 mois pour envoyer le dossier numérique par mail, à compter de la signature du devis et la réception de l'acompte.

Date et signature du Client
avec la mention « lu et approuvées »